

Relevé des notes

Baccalauréat technologique session 2023

Inscription n°: 002

Rectorat de Clermont-Ferrand 3 avenue Vercingétorix

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél.: 04 73 99 34 27

Mail.: ce.bactechno@ac-clermont.fr

Nom de famille : VIRMAUX Prénom(s): Bastien Né le : 11/03/2005





Scannez avec

l'application CycladesVerif Jury: J103

Etablissement: 0030026M LYCEE PAUL CONSTANS - MONTLUCON(0030026M)

Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

Catégorie : SCOLAIRE

Série : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Enrouvee terminales	Coef.	1er groupe	
Epreuves terminales		Note	Points
Français			
Français écrit A06	2022 5.00	13.00	65.00
Français oral A06	2022 5.00	14.00	70.00
Philosophie	4.00	11.00	44.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)	14.00	16.00	224.00
Ingénierie, innovation et développement durable - Systèmes d'information et numérique	16.00	12.00	192.00
Physique chimie et mathématiques	16.00	12.00	192.00
Totaux	60.0		787.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	09.80 (A06 2022)	29.40	3.00	13.30	39.90
Enseignement moral et civique	1.00	18.00 (A06 2022)	18.00	1.00	12.90	12.90
Langue vivante A (Anglais) (ETLV)	3.00	10.00 (A06 2022)	30.00	3.00	14.40	43.20
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	09.80 (A06 2022)	29.40	3.00	12.10	36.30
Mathématiques	3.00	10.20 (A06 2022)	30.60	3.00	13.00	39.00
Education physique et sportive				6.00	08.00	48.00
Innovation technologique	8.00	15.00 (A06 2022)	120.00			
Total de coefficients : 40.0	Total de points : 476.70					

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	787.00
Contrôle continu	40.0	476.70
Totaux	100.0	1263.70
MOYENNE FINALE	12.64	

Décision du jury :

Admis Mention Assez Bien



A CLERMONT-FERRAND, le 04 juillet 2023 La Cheffe de la Division des Examens et Concours Anne-Catherine HARNOIS



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette règlementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.